



Conseil municipal du 8 juillet 2021

Compte-rendu

Le huit juillet deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni à la salle du Conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :		Présents :	CHENAUD Fabrice, Maire, DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoint ; BRETON Bernard, PORTERAT Chantal, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, PONTET Nelly, FRBEZAR Johann, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, BOURNAS Jean-Paul et LABROSSE Nadège, conseillers municipaux.
- en exercice :	19	Excusés :	DESCAVE Guillaume qui a donné pouvoir à PRAS Béranger ;
- présents :	15	Absents :	GALICHON Alain et BERRAUD Elodie
- votants :	17		
- pouvoirs :	2		
Quorum :	10		

Secrétaire : Marie - Christine CALLSEN - **Secrétaire auxiliaire** : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Mr le Maire demande à l'Assemblée la possibilité de rajouter à l'ordre du jour la question des indemnités du Maire. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Approbation des procès-verbaux de la réunion du 15 juin 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et procès-verbaux des réunions du 15 juin 2021.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- o du comité bulletin municipal n°1 du 8 juin 2021 : sans observation ;
- o de la commission municipal des enfants n°3 du 10 juin 2021 : sans observation ;
- o du bureau municipal n°13 du 21 juin 2021 : sans observation. ;
- o de la commission urbanisme n°2 du 29 juin 2021 : sans observation. ;
- o de la commission voirie n°5 du 30 juin 2021 : sans observation ;
- o du bureau municipal n°14 du 5 juillet 2021 : sans observation.
- o

Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le Conseil municipal prend connaissance de la décision du maire qu'il a prise en vertu de la délégation d'attributions du 16 juin 2020. Mr le Maire a pris une décision de non préemption sur une propriété bâtie au 703 montée de la Girouette.

Contribution RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté)

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de contribuer aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1 euro inscrit à l'école publique par élève et par an

Convention relative au socle numérique dans les écoles élémentaires

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal, étant toujours en attente de la convention de l'Inspection Académique.

Marché communal : exonération temporaire droits de place

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire et CALLSEN Marie-Christine

Le Conseil municipal à l'unanimité met en place la gratuité des droits de place temporairement du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Budget général : décision modificative n°3

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 au budget primitif principal 2021 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Modification du taux des indemnités de fonctions du maire

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte et modifie le taux des indemnités à verser au maire à partir du 1^{er} août 2021 pour le porter 43.71 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique territoriale. à la place de 48 %.

**Création d'un poste d'animateur dans le cadre du dispositif
Parcours emploi compétences (Contrat aidé)**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire et Cécile BURDIN, adjoint au maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'animateur à compter du 6 septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ». Ce contrat sera d'une durée de 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 12 mois. La durée du travail annualisé est fixée à 24 heures par semaine.

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré modifie le tableau des emplois en créant deux postes d'agent de maîtrise et en supprimant un poste d'ATSEM et un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Mise à jour des bénéficiaires du RIFSSEP

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

le Conseil municipal met à jour les bénéficiaires du RIFSSEP.

Convention ADS - Avenant n°1

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention de création de service commun entre la commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU et CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE, avenant qui porte sur une redéfinition des moyens humains qui doivent être adaptée selon les besoins.

Présentation des rapports annuels de 2020 sur le prix et la qualité des services :

- Boues et assainissement non collectif
- Elimination des déchets ménagers et assimilés
- Eau potable

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ces rapports.

La séance est levée à 21 heures 15.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 8 juillet 2021.

Le secrétaire de séance,
Marie Christine CALLSEN



Le Maire,
Fabrice CHENAUD

